



Paris, le 3 Juillet 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'énergie éolienne, c'est maintenant !

Afin de mieux faire entendre sa voix à l'occasion du Grand Débat sur l'Energie prévu cet automne, France Energie Eolienne, qui représente plus de 250 acteurs de la filière éolienne, a opté pour son indépendance lors de sa dernière Assemblée Générale, le 28 Juin dernier et n'a pas renouvelé la convention qui la liait au Syndicat des Energies Renouvelables. Elle entend ainsi être mieux identifiée comme l'acteur référent en matière d'énergie éolienne en France, et relancer la croissance de sa filière industrielle et de ses 11 000 emplois.

En lien avec les objectifs fixés par l'Union Européenne, la Loi Grenelle 1 indique que la France devra atteindre 23% d'énergies renouvelables en 2020 dans son mix énergétique. L'éolien devra, pour sa part, représenter 25 000 MW, soit plus de 60 000 emplois à cette échéance.

Durant sa dernière Assemblée Générale, qui s'est tenue le 28 juin à Paris, France Energie Eolienne - FEE, n'a pas renouvelé la convention qui la liait au Syndicat des Energies Renouvelables depuis 2006.

Par ce vote, France Energie Eolienne marque sa volonté de se positionner dorénavant comme le « syndicat » professionnel de référence en matière d'énergie éolienne. Elle veut faire entendre sa voix et peser dans le Grand Débat sur l'Energie qui débutera à l'automne.

Elle veut également être force de propositions pour desserrer l'étau législatif et réglementaire, permettre le développement de ce secteur industriel, et participer ainsi au redressement productif de la France.

France Energie Eolienne veillera désormais à promouvoir sa filière de manière coordonnée avec tous les défenseurs d'énergies propres, et en particulier avec le SER, avec qui l'association partage le souhait d'un bouquet énergétique renouvelable cohérent.

Les ambitions de France Energie Eolienne

- Développer l'éolien, énergie propre, inépuisable et compétitive
- Créer 60 000 emplois à fin 2020, et 100 000 en 2030
- Installer 25 000 MW onshore et offshore à fin 2020 et couvrir ainsi 10% de la consommation électrique française, puis 25% à 2030.

Les mesures d'urgence pour relancer la croissance de l'éolien en France

La situation est extrêmement préoccupante : la puissance installée sur le territoire a chuté de plus de 30% entre 2010 et 2011 et de 70% au premier trimestre 2012. France Energie Eolienne demande au gouvernement de prendre des mesures d'urgence :

- Restaurer un arrêté tarifaire qui rassure les investisseurs
- Donner aux installations éoliennes un accès au réseau électrique juste et équitable
- Supprimer le plancher à 5 éoliennes par parc, et laisser cette décision aux territoires
- Supprimer les ZDE (Zone de développement éolien), devenues redondantes depuis l'instauration des schémas régionaux
- Réviser le classement ICPE des éoliennes
- Rendre la Loi littoral compatible avec la Loi Grenelle 2
- Lancer rapidement le deuxième appel d'offre offshore sur au moins 4 zones
- Encadrer les contentieux pour éviter les abus et accélérer les instructions

« Avec 7 000 MW terrestres installés, l'éolien terrestre représente déjà 2,5 % de notre consommation électrique et plus de 11 000 emplois. L'énergie éolienne devrait représenter 10 % de notre consommation électrique en 2020 et la filière emploiera 60 000 personnes. Nous ne pouvons pas passer à côté de ce formidable potentiel de croissance industrielle, il nous faut agir dès maintenant ! » rappelle Nicolas WOLFF, Président de France Energie Eolienne.

France Energie Eolienne compte plus de 250 adhérents. L'éolien représente un chiffre d'affaire de plus de 2 milliards d'euros et plus de 11 000 emplois en France. Pour mieux connaître la filière éolienne française, consultez le site internet : <http://fee.asso.fr>

Contact presse : Agence RPCA

Cathy Bubbe – Anne-Sophie Leinot - Maxime Godart
c.bubbe@rpca.fr - a.leinot@rpca.fr - m.godart@rpca.fr
Tél : 01 42 30 81 00